

FORUM

PROFESSIONNEL

DE L'EST PARISIEN

5^e édition

L'Est parisien : Territoire d'innovation

REJOIGNEZ-NOUS DÈS MAINTENANT

AU 5^e RENDEZ-VOUS DES ENTREPRISES DE L'EST PARISIEN
ET FAITES GRANDIR VOTRE ENTREPRISE

Participer au Forum 2016, c'est se donner l'opportunité de :

- rencontrer les chefs d'entreprise présents ;
- développer sa croissance en valorisant ses produits et ses actions auprès d'eux ;
- s'informer et bénéficier de la dynamique entrepreneuriale du Grand Paris.

C'est aussi l'occasion de faire le point sur l'avancée des travaux et les propositions des pôles du CAREEP quant aux 5 grandes thématiques identifiées comme sources de croissance dans l'Est parisien : le développement durable, le Grand Paris, le numérique, l'emploi et les entreprises, l'international.

Le CAREEP est une association de 14 clubs d'entrepreneurs de l'Est parisien fondés sur une logique de mise en réseau et d'entraide territoriales. Issus de 53 communes réparties dans les 3 départements de l'Est parisien (77, 93 et 94), ces clubs sont animés par deux convictions :

- > Avec le projet du Grand Paris Express, la métropole du Grand Paris et ses nouvelles compétences territoriales, l'Est parisien constitue un formidable gisement de croissance ;
- > ces opportunités de croissance peuvent être démultipliées par la mise en réseau territoriale entre PME, grands partenaires publics et grands partenaires privés.

Tous les deux ans, le CAREEP réunit ses adhérents (1 500 entreprises), ses partenaires et des professionnels intéressés par la manifestation lors d'une journée de rencontres dédiées au business, à l'information et à la convivialité.





Mardi 22 novembre 2016

Parc Floral de Paris

QUATRE ATOUTS pour une manifestation

La mise en réseau

- L'espace speed business meeting pour se présenter à une trentaine de personnes en 1 heure.
- L'espace d'exposition de 2 400 m² pour 220 exposants.

L'information et l'échange

- Des ateliers et conférences autour des 5 pôles portés par le CAREEP et ses partenaires.
- Une séance plénière prestigieuse. Elle portera sur l'Est parisien, territoire d'innovation.

La communication

Un plan de communication ambitieux est prévu permettant d'assurer la visibilité de la manifestation et de ses partenaires, et de consolider le flux de visiteurs.

La convivialité

Le Forum comptera deux temps forts : un apéritif qui succédera à la visite officielle de l'espace d'exposition et un cocktail au Parc Floral de Paris.

3 FORMULES DE STANDS à votre disposition

RÉSERVEZ VOTRE STAND en remplissant la [fiche de réservation](#) à nous adresser accompagnée de votre règlement.

FORMULE EXPOSANT	A	B	C
Stands	4 m ²	8 m ²	16 m ²
Droits d'inscription, assurance RC	X	X	X
Badges exposants	X	X	X
Tickets déjeuner	1	2	3
Apéritif d'inauguration	X	X	X
Inscription catalogue exposant et site Internet	X	X	X
Enseigne - Drapeau	X	X	X
Cocktail de clôture au Parc Floral de Paris	1 personne	2 personnes	3 personnes

UNE QUESTION, UN RENSEIGNEMENT : Commissariat général du CAREEP

Thierry Cousin, Commissaire général - 59, avenue du Général de Gaulle - 94160 Saint-Mandé

reservation@careep.fr • Tél : 01 48 08 21 10 • Fax : 01 48 08 58 98 • www.careep.fr

[Acem](#) [Affaires & Convivialité](#) [Bry-Entreprises](#) [Business on Wall](#) [Club des Entrepreneurs de Bondy](#)
[Ceve](#) [Club Gravelle Entreprendre](#) [Club Ville et Entreprises de Noisy le Grand](#) [Créer - Entreprendre Rosny](#)
[La Belle Équipe](#) [Nsm Entreprendre](#) [Réseau Prospère](#) [Saint-Maur Entreprendre](#) [Vivre et Entreprendre](#)

Activité de votre entreprise :

Élément innovant de votre entreprise :

Fax : Site web :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom et prénom du responsable de l'entreprise :

Tél : Mail : @

Responsable du stand : _____

Port : Mail : @

Les prix des formules A, B et C ci-dessous comprennent : droits d'inscription, assurance RC, structure modulaire, badges exposant, enseigne-drapeau, présence catalogue exposants en ligne et papier, pack électrique, wifi, table et chaises, 1 place de parking, ticket déjeuner (*nombre selon formule**), apéritif d'inauguration, cocktail de clôture au Parc Floral de Paris

**Formule A : 1 ticket déjeuner – Formule B : 2 tickets déjeuner – Formule C : 3 tickets déjeuner*

(1) La dénomination qui sera apposée est celle de votre entreprise. Si vous souhaitez une autre dénomination merci de l'écrire ci-dessous (maxi 2 lignes de 16 caractères) :

					TARIFS JUSQU'AU 31/03/2016					TARIFS A PARTIR DU 01/04/16														
Formule A - Stand de 4 m²					477€ H.T	95,40€ TVA (20%) 572,40€ TTC					530€ H.T	106€ TVA (20%) 636€ TTC												
1 repas inclus																								
Formule B - Stand de 8 m²					864€ H.T	172,80€ TVA (20%) 1.036,80€ TTC					960€ H.T	192€ TVA (20%) 1.152€ TTC												
2 repas inclus																								
Formule C - Stand de 16 m²					1.791€ H.T	358,20€ TVA (20%) 2.149,20€ TTC					1.990€ H.T	398€ TVA (20%) 2.388€ TTC												
3 repas inclus																								
25 € HT soit 30 € TTC					25€ H.T					30 € TTC					25€ H.T					30 € TTC				

Repas sup. : _____ SOIT	FORMULE CHOISIE : _____			FORMULE CHOISIE : _____		
	H.T	tva	TTC	H.T	tva	TTC
	H.T	tva	TTC	H.T	tva	TTC
	H.T	tva	TTC	H.T	tva	TTC
TOTAL						

[] Virement

J'accepte les conditions générales de vente.

Nom du signataire :

Fonction : _____ **Date :** / / 2016

Cachet et signature avec la mention "Bon pour accord" :

Banque CIC - Crédit Industriel et Commercial

RIB : 30066 - 10877 - 00010718901 - 25

IBAN : FR76 3006 6108 7700 0107 1890 125

Code BIC : CMCIFRPP

CIC NOGENT SUR MARNE

Titulaire du Compte : CAREEP

59 avenue du général de Gaulle

94160 Saint-Mandé

Fiche à retourner accompagnée de votre règlement: par mail à reservation@careep.fr, par fax 01 48 08 58 98
ou par courrier à : **CAREEP - Réservation forum 2016 - 59 avenue du général de Gaulle - 94160 Saint-Mandé**

Dispositions générales

Le Careep organise le 22 novembre 2016 le Forum professionnel de l'Est parisien. L'objectif de ce forum, réservé aux professionnels, est d'optimiser les opportunités d'affaires pour les entreprises et commerces locaux et générer des relations commerciales de proximité notamment dans l'Est parisien. Les produits et services présentés sont soumis à l'agrément préalable de l'organisateur. Les exposants acceptent sans réserve les présentes conditions générales de vente.

Conditions de participation

Pour être autorisés à exposer, les demandeurs doivent présenter un projet de stand en rapport avec l'objet du salon. La demande de stand doit être établie sur la fiche de réservation mise à disposition par l'organisateur. Elle doit comporter la totalité des renseignements demandés et être retournée le plus rapidement possible avant clôture des réservations par l'organisateur au plus tard, le 30 septembre 2016.

Modalités de paiement

La fiche de réservation **doit être accompagnée d'un chèque ou d'un virement à l'ordre du Careep au plus tard le 30 septembre 2016**. Seuls les exposants ayant réglé la totalité de leur participation seront admis sur le salon. Une facture correspondant à ce règlement leur sera remise à l'issue de son encaissement.

Désistement

En cas de désistement de l'exposant ou en cas de non-occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées sont acquises à l'organisateur. Dans ce cas, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le stand à un autre exposant.

Annulation

Si le forum ne pouvait avoir lieu pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, les demandes de réservation seraient annulées purement et simplement, l'organisateur en avisera les exposants et leur restituera leur participation sous déduction d'une somme de 40 € de frais de dossier.

Emplacement des stands

L'organisateur établit le plan du forum et effectue la répartition des emplacements libres en tenant compte, le plus largement possible, des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et services qu'ils présentent, de la disposition du stand qu'il se propose d'installer ainsi que de la date de réception du dossier de réservation complet de l'exposant. Une fois le stand attribué, il ne lui est plus possible de le modifier.

Montage, démontage

L'organisateur détermine le calendrier du montage et de l'installation des stands, ainsi que le calendrier de démontage, d'enlèvement des matériels et produits. Il fixe les délais de remise en ordre à l'issue du forum. L'organisateur peut faire procéder aux frais et risques de l'exposant aux opérations de démontage, d'enlèvement et de remise en ordre qui n'ont pas été réalisés par l'exposant dans les délais fixés.

Horaires

Le forum sera ouvert au public de 9h à 18h sous réserve de modification par l'organisateur sans que cela ouvre droit à un quelconque remboursement.

Branchement électrique et Internet

Les raccordements spécifiques des stands aux réseaux d'électricité et Internet seront inclus dans le montant du stand.

Sécurité

L'exposant est tenu de respecter les mesures de sécurité imposées par les autorités administratives. La surveillance du salon est assurée sous le contrôle de l'organisateur. Les exposants sont responsables de la surveillance de leur propre stand.

Dégradations

L'exposant est responsable pour lui-même et pour les entreprises travaillant pour son compte de tous les dégâts occasionnés au bâtiment lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement de son matériel. L'exposant s'engage à ne rien percer, sceller sur les murs, sur les cloisons, sur le sol, à ne rien fixer au plafond, à n'effectuer aucun travail de terrassement et à respecter l'alignement des stands inscrit au sol. Toutes dégradations de matériel constatées à l'issue de la manifestation feront l'objet d'une facturation à l'exposant. Pendant toute la durée de la manifestation, l'exposant doit entretenir son emplacement et s'assurer du retrait des ordures, déchets et emballages à l'issue du salon.

Assurance

Une assurance est souscrite par l'organisateur contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en qualité d'organisateur. Les exposants sont obligatoirement assurés par l'intermédiaire de l'organisateur contre les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile en qualité d'exposant. Les exposants peuvent demander à l'organisateur de consulter un exemplaire de la police donnant toutes précisions sur le risque couvert et la durée de l'assurance. Les exposants sont libres de souscrire à leurs frais une garantie supplémentaire notamment s'ils exposent des matériels de valeur ou fragiles.

Communication

Les sociétés ou organismes participants au forum peuvent bénéficier de la reproduction et la diffusion de leurs logos sur les outils de communication du salon sauf avis contraire par écrit avant l'élaboration des documents. Toutes les informations fournies par les exposants pour la diffusion du catalogue ou tout autre support de communication sont sous leur responsabilité. En cas de non-réponse dans les délais prévus pour la réalisation du catalogue ou tout autre support de communication, l'exposant sera mentionné au mieux. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des omissions ou erreurs de reproduction, de composition ou autres qui peuvent se produire. Les exposants autorisent l'organisateur à mettre leurs renseignements sur fichier informatique et à les diffuser, notamment sur Internet. Une déclaration sera faite à la CNIL par l'organisateur.

Photo, son, vidéo

Les photographes sont admis sous le contrôle de l'organisateur. La diffusion de musiques ou plus généralement de bande sonore ou vidéo est sous l'entière responsabilité de l'exposant, notamment quant au paiement des droits afférents. L'organisateur se réserve le droit d'interdire ou de limiter des diffusions qui risqueraient de gêner les exposants ou le déroulement du salon. Toute photo et vidéo qui seraient prises le jour de la manifestation par l'organisateur peuvent être utilisées sur des supports de communication ultérieurs.

Publicité

L'organisateur se charge de faire connaître le forum en France. L'organisateur est seul titulaire des droits de publication et de vente du catalogue des exposants ainsi que des droits se rapportant à la publicité contenue dans ce catalogue.

Attribution de compétence

Pour toutes les contestations relatives aux ventes réalisées par l'organisateur et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seules seront compétentes les juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Les conditions générales de vente sont à conserver par le client.

Ne pas jeter sur la voie publique